

# Annexe 3

## Terre d'Avenir

### Assemblée générale 6 décembre 2024

#### **Petits rappels**

Nos actions de protection de la forêt de Valbonne commencent en automne 2019 où nous engageons une action en référé pour faire arrêter les coupes que nous considérons comme inappropriées.

En 2020, nous gagnons le procès puis le perdons en appel. Mais l'essentiel était réussi : l'ONF s'était engagé à cesser toutes les coupes et les ventes jusqu'à la rédaction finale du nouvel aménagement 2023-2042 (il ne sera pas fini avant 2025...). De plus, pour accompagner la rédaction de cet aménagement, il a été créé un Comité de massif dans lequel nous sommes présents... et très actifs !

Dans ce cadre, trois commissions ont été créées concernant la biodiversité, la communication et accueil du public et l'ONF a engagé plusieurs études pour améliorer les connaissances de la forêt (reptiles, oiseaux, habitats/flore, chauve-souris, dendromicrohabitats, insectes)

Nous avons participé à de nombreuses réunions, analysé de nombreux documents de l'ONF et fait de nombreuses demandes.

**Cette année était capitale car le nouvel aménagement est en cours de rédaction et quand il sera promulgué, il sera pratiquement in-modifiable pour les 20ans à venir.**

#### **Où en est-on depuis l'an dernier ?**

**3 janvier** : nous avons eu le compte-rendu du Comité de massif du 19 décembre 2023

**Février** : nous faisons un dossier de propositions pour l'aménagement en demandant des discussions

**1 mars** : l'ONF nous propose de faire une réunion technique pour discuter concrètement de propositions devant des cartes

**8 mars** : nous envoyons à tous les membres du Comité de massif les demandes que nous faisons pour l'aménagement

**23 avril** : Comité de pilotage concernant à Bagnols sur Cèze

**16 mai** : réunion de la réunion technique à St Christol de Rodières : intérêt majeur car nous avons pu faire des propositions précises, carte topo en main

**19 juillet** : après plusieurs coups de téléphone, nous avons un compte rendu de la réunion du 19 mai avec de nouvelles propositions

**23 juillet** : en fonction de l'article L212-3 du Code forestier, les 8 mairies des communes sur lesquelles se trouve la forêt domaniale sont consultées pour accord sur l'aménagement dont la première version est rédigée. Elles ont deux mois pour répondre, soit **avant le 23 septembre**. L'ONF ne nous prévient pas ! (Au téléphone on me dit que « nous ne sommes pas dans la procédure ». Ce sont plusieurs mairies qui nous préviennent et nous font passer le document qu'elles avaient reçu en nous demandant de l'analyser. Cette analyse montre qu'il y a encore de nombreux points qui ne sont pas satisfaisants. Nous y reviendrons en détail.

**Fin août** : nous donnons notre analyse à toutes les mairies et en envoyons un exemplaire à la directrice de l'ONF Hérault-Gard par lettre recommandée avec AR. Ensuite, nous rencontrons les maires de Carsan et St Laurent de Carnols, les deux communes où se trouvent les parcelles dont nous aimerions que la gestion soit revue. Elles interviennent auprès de l'ONF en demandant des améliorations.

**23 sept** : COPIL

**29 octobre** : remise de l'étude sur la chênaie à houx et la forêt de chênes sessiles

**18 nov** : COPIL accueil du public à Carsan

**Octobre- novembre** : l'aménagement et les avis des mairies sont transmis au Contrôleur général des aménagements pour la région Occitanie, à Toulouse. Il semble que le contrôleur ait eu aussi notre analyse et qu'il ait demandé des améliorations. Nous espérons qu'elles vont dans notre sens.

**17décembre** : la version définitive nous sera présentée le à St Gervais.